



Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

APPUI DU MAPAQ À L'INDUSTRIE DU LOUP-MARIN LA CONCERTATION PORTE SES FRUITS

Cap-aux-Meules, le 15 février 2010 — Le maire des Îles-de-la-Madeleine et président du CLD, M. Joël Arseneau, se réjouit de la décision du MAPAQ de soutenir financièrement l'Association des chasseurs de phoques des Îles-de-la-Madeleine et la société TAMASU. Le maire précise que l'Association des chasseurs assume un leadership important au niveau des communications et que son président, M. Denis Longuépée, multiplie les efforts depuis plusieurs années afin de défendre les intérêts de cette industrie, et ce, avec de très faibles moyens. L'apport financier du MAPAQ permettra donc de mieux outiller l'Association dans ses démarches.

« Je me réjouis d'autant plus que cette initiative n'est pas étrangère aux travaux d'accompagnement du secteur de la pêche et de mariculture réalisés par le CLD depuis 2007 », précise le maire Arseneau. Dans son objectif de renforcer la capacité d'intervention du secteur, le CLD a en effet initié la réflexion sur cette démarche et accompagné l'Association dans l'élaboration de ce projet. Il rappelle que le CLD, de concert avec d'autres partenaires de développement, a aussi dispensé en 2008, une formation médias auprès de plusieurs chasseurs et élaboré une foire aux questions traitant des différents aspects du développement de cette industrie. Quant à l'appui à la société TAMASU annoncé également aujourd'hui, le maire s'en réjouit. « Cela démontre clairement que les Madelinots sont les chefs de file de cette industrie au Québec », conclut le maire.

Rappelons aussi l'obtention en 2010 d'un quota additionnel de 10 000 bêtes aux fins d'un projet pilote de développement intégré rendu possible grâce à un effort important de concertation des membres de l'industrie dont le mémoire en ce sens avait été déposé au ministre de l'époque par le maire Joël Arseneau.

– 30 –

Source : M. Joël Arseneau, maire des Îles-de-la-Madeleine et président du CLD
Téléphone : (418) 937-6632